CONFÉDÉRATION DES PME

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023







POUR UNE CULTURE **PME DURABLE**



SOMMAIRE

ÉDITO P. 3

FAITS MARQUANTS P. 4

P. 5

PROMOUVOIR une économie durable et responsable

- **Économie circulaire :** pour une démarche adaptée aux PME
- **Biodiversité et eau :** la CPME au cœur des dispositifs
- **Énergie et climat :** accompagner les entreprises dans leur décarbonation

P. 8

CONSTRUIRE ensemble une position RSE

- **Transparence et CSRD :** la mise en place d'un test PME
- Influencer **la loi industrie verte**
- Prendre toute notre part dans **la transformation des PME**

P. 12

REPRÉSENTER les PME

- La CPME prend **la présidence de la Plateforme RSE**
- Représenter les PME **au sein des instances nationales**

PERSPECTIVES P.14

ÉDITO

« Insufflons la culture PME dans toute prise de décision publique.



C'est l'Europe qui fut cette année l'une des principales interlocutrices de la CPME en matière d'environnement et de développement durable. C'est en effet sur le plan européen que se sont tenus des débats majeurs et qu'ont été menées les principales actions de la CPME !

CSRD[1], CSDD[2], PPWR[3]... autant d'acronymes abscons qui cachent pour le chef d'entreprise des réalités et défis, toutefois très concrets, sur lesquels la Commission européenne a souhaité légiférer (devoir de vigilance, reporting extra-financier ou emballages et déchets d'emballages).

Le constat est partagé par tous nos adhérents ; oui à l'accélération de la transition écologique et à l'évolution des modèles d'affaires mais attention aux dispositions adoptées en décalage avec les moyens et le « tempo » de l'entreprise.

Les chefs d'entreprise ne comprennent plus ce que l'on attend d'eux. Que dire à cette PME qui a relevé dans la proposition de règlement « Emballages, déchets d'emballages », une incertitude législative et qui se voit renvoyée à une potentielle et future jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne ?

La directive sur le reporting extra-financier illustre le décrochage existant entre, d'une part l'objectif, louable, de la Commission européenne d'améliorer la publication des informations ESG[4] des entreprises et, d'autre part, sa mise en œuvre via des standards multiples, complexes et peu compréhensibles par des entreprises qui se disent désarmées face à ce qui ressemble à un fardeau administratif de plus.

N'oublions pas que la transition écologique passera par les PME. Sur des sujets aussi variés que l'efficacité énergétique, la décarbonation, l'économie circulaire, la biodiversité ou la RSE, les positions et les propositions de la Confédération en attestent.

La mise en place d'un test PME que nous demandons depuis plusieurs mois serait une garantie supplémentaire pour nos entreprises ! La CPME a été entendue par le gouvernement qui travaille à son instauration pour tous les textes impactant les petites et moyennes entreprises que nous représentons.
C'est une excellente chose.

En parallèle, un test *ad hoc* sur le reporting extra-financier pour les PME volontaires est mis en place ! C'est une quinzaine de PME qui nous ont dit oui pour tester concrètement la norme volontaire CSRD dédiée aux PME, et cela sous l'égide d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation.

Gageons que cette démarche sera une occasion de plus d'insuffler, dans toute prise de décision publique, la culture PME qui nous est si chère à la CPME !

FRANÇOIS ASSELIN
Président de la CPME

[1] Corporate Sustainability Reporting Directive [2] Corporate Sustainability Due Diligence Directive
[3] Proposal Packaging and Packaging Waste Regulation [4] Environnement, Social et Gouvernance

FAITS MARQUANTS

janvier

17 JANVIER
Entretien avec Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires de France

•

27 JANVIER
Poursuite de la **négociation paritaire** sur la transition écologique

février

8 FÉVRIER
Réunion avec la Direction générale du Trésor sur la directive CSRD

•

10 FÉVRIER
Jury des trophées Trajectoire durable de Mobilians

mars

1ER MARS
Délégation CPME à Bruxelles sur la proposition de directive « devoir de vigilance »

•

7 MARS
Lancement d'un groupe de travail sur le projet de loi industrie verte



avril

11 AVRIL
Réunion conclusive de la négociation paritaire sur la transition écologique

•

21 AVRIL
Réunion du Conseil national de la transition écologique (CNTE) sur l'avis industrie verte

mai

9 MAI
Audition par la mission sénatoriale d'information relative à la consigne pour réemploi et recyclage sur les emballages

•

10 MAI
Réunion avec Bruno Millienne, député des Yvelines, sur le Triple E « excellence environnementale européenne »



juin

25 JUIN
Commission Environnement et Développement durable CPME

•

30 JUIN
Réunion de place sur l'acte délégué CSRD organisée par la Direction générale du Trésor

juillet

19 JUILLET
Entretien au ministère de la Justice sur l'ordonnance CSRD et entretien entre François Asselin et Pascal Canfin, député européen, sur la CSRD



septembre

23 SEPTEMBRE
Commission Environnement et Développement durable de la CPME

•

28 SEPTEMBRE
Conférence de presse « transition écologique : CSRD et normes environnementales »

octobre

4 OCTOBRE
Groupe de travail « biodiversité et eau »



novembre

9 NOVEMBRE
Réunion du comité de durabilité de l'Autorité des normes comptables (ANC) sur la CSRD

•

29 NOVEMBRE
La CPME présente au lancement du « Roquelaure Entreprises & Biodiversité » par la secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, Sarah El Haïry

décembre

6 DÉCEMBRE
Audition devant la mission flash de la délégation sénatoriale aux entreprises sur le reporting CSRD

PROMOUVOIR une économie durable et responsable



Économie circulaire : pour une démarche adaptée aux PME

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)





Dans le cadre de son plan d'action pour l'économie circulaire, l'Union européenne veut augmenter la durabilité et la circularité des produits et emballages. La CPME a défendu les intérêts des PME sur certains textes clés du plan, notamment :

- **« Emballages, déchets d'emballages »** qui vise à réduire la quantité de déchets produits.
- **« Éco-conception »** qui incite à limiter l'empreinte environnementale des produits dès leur conception.
- **« Droit à la réparation »** qui promeut la réparation des produits pour rallonger leur durée de vie.

La CPME a alerté sur certaines exigences qui sont décorrélées de la réalité des secteurs. Ainsi, dans le cadre de la proposition « Emballages, déchets d'emballages », les boîtes de camembert en bois pourront continuer à être utilisées, même en l'absence de filière de recyclage de celles-ci.

Côté français aussi, l'actualité sur les sujets d'économie circulaire est riche, notamment dans les filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) où la Confédération a porté énergiquement la voix des entreprises, notamment au sein de la Commission inter-filières REP où elle détient deux sièges.

Plus que jamais en 2023, la CPME a cherché à défendre les PME sur les nombreux dossiers d'économie circulaire.



INNOVER ET S'ANCRER AVEC L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ

De nouveaux modèles de création de valeur émergent. La valeur s'est déplacée des machines et des équipements vers les services et vers l'immatériel. La CPME Réunion promeut une nouvelle approche avec la démarche REELLE (Ré-Enraciner l'Économie LocaLE). Elle s'appuie sur l'innovation et l'ancrage territorial.
Nous valorisons l'économie de la fonctionnalité qui propose une nouvelle relation entre l'offre et la demande.
Les clients consentent à payer une valeur d'usage ou à contractualiser une performance d'usage. Les TPE-PME qui y ont recours témoignent de la richesse des parcours vers ce modèle économique. S'ils sont d'origines diverses, tous les projets ont en commun l'objectif d'apporter une offre locale répondant aux besoins et spécificités du territoire réunionnais.

GÉRARD LEBON
Président de la CPME Réunion





TOUS LES EMBALLAGES NE DOIVENT PAS ÊTRE ASSIMILÉS À DES DÉCHETS !

La Commission européenne a proposé de légiférer sur les déchets d'emballages. Faute de mention expresse, ce texte assimile les écrins (pour montres, bijoux, etc.) à des emballages, et donc à des déchets. Or, les écrins, de matière noble comme le cuir, font partie intégrante du produit qu'ils protègent, et sont souvent réutilisés. Les considérer comme des emballages à jeter est une hérésie ! Mais l'absence de qualification précise crée une incertitude juridique qui ne pourra être levée que par une éventuelle jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne dans le cadre d'un litige à venir...

ARNAUD HAEFELIN
Dirigeant Gainerie 91, président de la Fédération Française de la Maroquinerie

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



Biodiversité et eau : la CPME au cœur des dispositifs

LA CPME, PARTENAIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE DEPUIS DEUX ANS

Ce dispositif, piloté par l'Office français de la biodiversité (OFB), permet de valoriser les actions réalisées en faveur de la biodiversité. À ce titre, la CPME a publié un bilan récapitulant les actions menées : l'animation d'un groupe de travail eau/biodiversité, la participation au Comité national de la biodiversité et à des événements publics, etc.

CONSULTER LE BILAN

STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ (SNB) : LA CPME ACTIVE AU SEIN DES GROUPES DE TRAVAIL

L'objectif de la SNB est de protéger, restaurer et se reconnecter à la biodiversité. La CPME a participé à la rédaction de l'avis du Comité national de la biodiversité en insistant sur le besoin d'accompagnement des PME. Un « Roquelaure Entreprises & Biodiversité » a été lancé sur ces sujets. La Confédération a intégré un groupe de travail dont les propositions portent sur l'implication des organes de gouvernance sur la biodiversité, la mise en place d'une raison d'être ou la formation des dirigeants.





RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES ET DES EAUX DE PLUIES

Le plan eau a acté en 2023 la volonté de la France d'augmenter de 10 % la réutilisation des eaux usées traitées pour un usage sobre de l'eau. La CPME suit le sujet avec attention car de nombreux adhérents (bâtiment, agriculture, tourisme, hôtellerie...) sont concernés par ce sujet.

10 %

D'AUGMENTATION DE LA RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES SOUHAITÉE PAR LE PLAN EAU



L'ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS DE LA PISCINE

L'ensemble des piscines familiales en France représente 0,06 % des usages de l'eau.
En 25 ans, l'utilisation de l'eau y a été réduite de 45 %. La charte des usages de l'eau des piscinistes vise à promouvoir les bonnes pratiques et équipements afin de préserver cette ressource. Flyers, affiches, campagne de communication « nagez, couvrez, économisez », calculateur des usages de l'eau, sont autant d'outils visant la sobriété hydrique des piscines.

JOËLLE PULINX
Déléguée générale de la Fédération des Professionnels de la Piscine

Énergie et climat : accompagner les entreprises dans leur décarbonation

Divers travaux sur le climat et l'énergie ont eu lieu en 2023. La CPME s'est fortement mobilisée sur le projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Au printemps, elle a rejoint un groupe de travail portant sur l'efficacité énergétique dans le cadre de la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), et a répondu à la consultation publique portant sur ce sujet en fin d'année. À cette période, elle a également organisé un webinaire sur le thème des actions de sobriété énergétique avec une intervention du Commissariat général au développement durable (CGDD) et sur la décarbonation avec une intervention de La Poste afin de présenter le programme « Baisse les Watts ».

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)





UNE FEUILLE DE ROUTE POUR INSCRIRE LES ENTREPRISES DU CÔTÉ DES SOLUTIONS

Face aux défis écologiques et sociétaux, il est de la responsabilité de Mobilians d'inscrire les entreprises de la filière du côté des solutions par l'innovation. Nous avons lancé une étude, avec Ekodev et Carbone 4, pour dresser un état des lieux et définir une feuille de route pour accompagner la décarbonation de la mobilité.

FRANCIS BARTHOLOMÉ
Président de Mobilians





PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PNACC)

La Confédération a participé au groupe de travail du ministère de la Transition écologique portant sur les mesures à inscrire dans le PNACC 3 concernant les entreprises. Le besoin d'accompagnement des PME a été rappelé sur cette thématique encore peu traitée.

FEUILLES DE ROUTE DÉCARBONATION

Deux secteurs ont présenté leur feuille de route de décarbonation à la CPME.
Le secteur aérien vise la neutralité carbone à 2050 en s'appuyant sur divers leviers tels que les carburants alternatifs durables.
Quant au secteur de l'automobile, il s'appuiera entre autres sur le report modal.





LES ENJEUX DE LA DÉCARBONATION

Pour que les PME puissent réussir leur décarbonation, les effets de seuils doivent être supprimés afin d'élargir l'accompagnement essentiel à la réussite de leur transition écologique.
En effet, les PME rencontrent déjà beaucoup de difficultés, leur apporter un soutien technique et financier est donc indispensable.

CATHERINE GUERNIOU
Dirigeante La Fenêtrière, cheffe de file énergie-climat à la CPME, vice-présidente de la Fédération Française du Bâtiment



CONSTRUIRE ensemble une position RSE

Transparence et CSRD : la mise en place d'un test PME

CONSULTER LES 10 PROPOSITIONS

10

PROPOSITIONS POUR SIMPLIFIER LE REPORTING DES ENTREPRISES

En 2023, la CPME a poursuivi ses travaux sur la directive CSRD, dossier prioritaire, en contribuant notamment à la rédaction des normes de durabilité imposées aux grandes et petites entreprises. Elle a activement participé aux travaux de l'ANC[5], répondu à la consultation publique sur le contenu des normes, dialogué avec l'EFRAG[6] et son Président Patrick de Cambourg, travaillé avec ses homologues européens (SMEunited, confédération allemande ZDH, etc.).

La CPME a également informé ses adhérents sur les enjeux de la CSRD : diffusion de notes de synthèse, présentations auprès des fédérations, réunions du groupe de travail RSE...

Afin de les préparer à l'arrivée de la CSRD, la Confédération a publié 10 propositions concrètes visant à simplifier le reporting administratif des entreprises. Parmi les propositions, figure l'instauration d'un « test PME » qu'Élisabeth Borne, alors Première ministre a validé en novembre 2023, lors de sa venue à Impact PME, la journée nationale de la CPME. À travers ces diverses actions, la CPME a cherché à prévenir les effets pervers des exercices de reporting, à savoir : évincement de marchés, accès compliqué au crédit, demandes disproportionnées et redondantes d'informations, surcoûts administratifs, RH et financiers.

[5] *Autorité des normes comptables*
[6] *European Financial Reporting Advisory Group*

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)





LA CSRD, OUI, MAIS PAS À N'IMPORTE QUEL PRIX !

Au sein de la PME Giffard Liqueurs & Sirops, le développement durable est ancré au quotidien : réduction des émissions, valorisation des déchets, éco-conception des produits, etc. Malgré notre engagement écologique fort, nous constatons que la mise en œuvre de la CSRD nécessite des ressources que les PME n'ont pas de façon automatique. Des ressources humaines pour la collecte et le reporting des données... Des ressources financières pour un accompagnement par un organisme extérieur... Les travaux de la CPME sont essentiels pour que la CSRD puisse être compatible avec l'activité d'une PME.

ÉMILIE GIFFARD
Co-Directrice Générale de Giffard Liqueurs & Sirops, membre de la Fédération Française des Spiritueux



JUSQU'À
300 000
ENTREPRISES ÉVALUÉES

L'INDICATEUR CLIMAT DE LA BANQUE DE FRANCE

La Banque de France a été mandatée pour développer un « indicateur climat » mesurant l'exposition des entreprises aux risques climatiques. Testé en 2023, il sera progressivement généralisé afin d'évaluer jusqu'à 300 000 entreprises, dont des PME, d'ici 2030.

LA CRÉATION DU STANDARD « TRIPLE E »

Dans le cadre de la loi industrie verte, le gouvernement a proposé de créer un standard d'excellence environnementale européenne, « Triple E », englobant divers standards environnementaux sous une seule bannière, afin de pallier leur multiplication. En 2023, les travaux ont visé à définir les modalités de ce potentiel standard (indicateurs, incitations, etc.), qui ne sont pas encore arrêtées à l'heure actuelle.

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



Influencer **la loi industrie verte**

La CPME s'est fortement impliquée dans l'examen au Parlement de la loi industrie verte via un groupe de travail dédié, des rencontres avec le cabinet de Bruno Le Maire et des dépôts d'amendements, notamment pour promouvoir les référentiels sectoriels RSE dans la commande publique. Elle a également été auditionnée sur l'efficacité des aides à la décarbonation pour les PME. Après l'adoption de la loi en octobre 2023, la CPME a produit une note de synthèse avec un décryptage des principaux dispositifs de cette loi.





POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE VERTE ET ADAPTÉE AUX PMI

La stratégie de réindustrialisation de la France passe par la capacité des industriels à s'engager pleinement dans la transition énergétique et à les positionner en tant que leader sur les technologies vertes. Les PMI, dotées de nombreux atouts, doivent, malgré leur petite taille, pouvoir bénéficier de cette politique industrielle plus vertueuse !
Pour y parvenir, la Confédération a créé un groupe de travail afin de formuler des propositions en réponse aux enjeux de la loi industrie verte. Grâce à cela, des mesures pour faciliter l'implantation des sites industriels (par exemple : simplification des procédures d'autorisation environnementale), ainsi qu'un crédit d'impôt pour les projets industriels, ont pu être actés. Si la loi a été publiée, plusieurs textes réglementaires sont encore en consultation. La CPME restera mobilisée pour que les PMI s'approprient cette loi et anticipent au mieux son application concrète.

JOËLLE PRÉVOT-MADÈRE,
Présidente de la section Industrie de la CPME

Prendre toute notre part dans **la transformation des PME**

COMITÉS DES PARTIES PRENANTES : LA CPME TOUJOURS PRÉSENTE

La CPME a été partie prenante de plusieurs comités, dont celui du programme de l'ADEME « PACTE Industrie », visant à accompagner les industriels dans leurs projets de décarbonation, ainsi que celui de l'UNICEM entreprises engagées (UEE) pour faire vivre le label RSE sectoriel de l'association. Au sein du Comité d'Évaluation de l'UEE, elle a aussi participé aux évaluations des entreprises se portant candidates pour être labellisées dans la démarche RSE portée par l'UEE.

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROGRAMME « ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE »

Le programme « Entreprises engagées pour la nature » est porté par l'Office français de la biodiversité (OFB). Il permet aux entreprises reconnues comme telles de valoriser leurs actions. La CPME a intégré le COPIL afin d'accompagner l'évolution future du programme.



COMITÉ TECHNIQUE DE LOGISTIQUE URBAINE

Créé à la demande de Clément Beaune lorsqu'il était ministre délégué en charge des Transports, le Comité technique de logistique urbaine traite des problématiques que rencontrent les acteurs de ce secteur. Les principaux sujets traités concernent la mise en œuvre des zones à faibles émissions (ZFE) -conséquences sur les acteurs économiques, cohérence, etc.- et le suivi des programmes des certificats d'économies d'énergie (CEE) relatifs aux enjeux de logistique urbaine.

INTÉGRATION DU COPIL DU PROGRAMME « PACTE INDUSTRIE »

En 2023, la Confédération a intégré le COPIL du programme « PACTE Industrie » porté par l'ADEME qui vise à accompagner les industriels dans leur décarbonation. Ce COPIL offre l'occasion d'échanger sur le contenu du programme et le rôle de relai des membres.



REPRÉSENTER les PME

ACTIONS EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

La CPME prend **la présidence de la Plateforme RSE**

Dès sa création en 2013, la CPME a rejoint la Plateforme RSE de France Stratégie afin de participer à la réflexion collective et de porter la voix des PME sur des sujets de RSE. Cette année encore, la CPME a maintenu un engagement fort au sein de la plateforme.

François Asselin a participé à la célébration des « 10 ans de la Plateforme RSE » qui s'est tenue en juin. Il s'y est exprimé sur l'importance de la RSE comme gage de performance globale pour les PME, en soulignant l'attrait des référentiels et labels sectoriels RSE, outils en faveur de la progression des achats publics et privés verts. Il a également insisté sur les évolutions majeures que les directives européennes CSRD et devoir de vigilance allaient entraîner pour les PME en matière de RSE.

LA CPME A RÉITÉRÉ SON SOUTIEN FORT À LA PLATEFORME RSE EN PRÉSENTANT LA CANDIDATURE DE GUILLAUME DE BODARD, ÉLU À SA PRÉSIDENCE.



CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (CSPRT)

Au CSPRT, la CPME a participé aux travaux sur le renforcement des mesures de sécurité au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sur les restrictions d'eau pendant la sécheresse.

Représenter les PME **au sein des instances nationales**

COMMISSION INTER-FILIÈRES DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (CiFREP)

En 2023, la Confédération a défendu avec ténacité les positions des PME en CiFREP où elle détient deux sièges dans le collège des producteurs. Des débats animés ont eu lieu au fil des mois : lancement de la REP bâtiment, actualisation du cahier des charges de la REP emballages ménagers, fonds réparation et réemploi de la REP déchets d'équipements électriques et électroniques, fonds réemploi et réparation de la REP jouets… Avec un mot d'ordre : valoriser l'engagement des entreprises en faveur d'une économie circulaire.



CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CNTE)

Avec deux sièges au CNTE, la CPME a contribué activement à l'élaboration de deux avis clés :

- En mai, sur la loi relative à l'industrie verte, pour laquelle elle a notamment rappelé l'importance des démarches et labels sectoriels RSE comme outils de référence dans la promotion de la commande publique verte.
- En novembre, sur le projet de loi relatif à la gouvernance de la sûreté nucléaire.

CONSEIL NATIONAL DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (CNEC)

Le Conseil a rendu un avis sur le volet économie circulaire de la planification écologique où il a salué le travail du Secrétariat général à la Planification écologique (SGPE), mais a regretté que les efforts à fournir ne soient focalisés que sur les filières REP. La CPME a voté en faveur de cet avis.

« La CPME a porté un message pragmatique pour dire l'engagement des PME dans la nécessaire accélération de la transition écologique.



L'année 2023 a été particulièrement dense, tant sur le volet environnement que sur le volet de la RSE, la CPME a porté un message pragmatique pour dire l'engagement des PME dans la nécessaire accélération de la transition écologique et rappeler les conditions indispensables au succès de sa réalisation.

L'entrée en vigueur du reporting extra-financier a marqué le début de l'année 2024. Cette année, nous avancerons également sur les normes de reporting pour les PME qui souhaiteraient répondre de manière volontaire à cette exigence. La Confédération n'a pas ménagé ses efforts et a obtenu de Bercy la mise en place d'un test *ad hoc* sur le standard volontaire CSRD. Test dont les enseignements nous seront précieux pour influer sur le plan européen !

Veillons collectivement à ce que l'application de la directive CSRD ne devienne pas *in fine* l'usine à gaz redoutée ! Nous travaillerons, une fois les textes stabilisés, au partage des bonnes pratiques mises en œuvre par toutes les parties prenantes (fédérations, PME, établissements financiers, grands donneurs d'ordre…). C'est aussi cela la mission de la CPME : fédérer pour mieux accompagner.

La matinale RSE que nous avons organisée le 4 juin a offert l'occasion de débattre avec tous les acteurs concernés et d'identifier ensemble les perspectives de travail pour les années à venir.

La biodiversité sera également à l'ordre du jour de nos travaux. Avec les suites attendues du « Roquelaure de la biodiversité » et l'organisation de la COP16 à l'automne, la CPME poursuivra la sensibilisation des PME au second semestre.

Un travail collectif au service des PME et de leurs dirigeants !

GUILLAUME DE BODARD
Président de la commission Environnement et Développement durable de la CPME

Service Environnement et
Développement durable de la CPME :

- sbourgogne@cpme.fr
- zlagarde@cpme.fr
- cmariani@cpme.fr

Ce document, conçu par l'Agence Planète, est imprimé par l'Imprimerie de la Centrale qui répond aux critères « Imprim'vert ».

Crédits photos : © CPME, © AdobeStock (amixstudio, chika_milan, chokniti, deagreez, Drazen, DusanJelicic, eakgrungenerd, graja, Jacob Lund, jamesteohart, kasto, Lightfield Studios, MoiraM, N Felix, Nomad_Soul, Parradee).

CONFÉDÉRATION DES PME

8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr

Conception-création : www.lagenceplanete.fr

ENGAGEMENT DE SERVICE
QUALI'OP
REF. 166
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org

LA CPME EST
LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE
CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP